



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 1er mars 2023
à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Paul Barriault, Maire,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Charlotte Cormier conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Charles Arsenault conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

Jonathan Blais conseiller siège n° 3

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Laura Mansbridge, Directrice générale adjointe

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2023-0019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant
entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance extraordinaire du 1 mars 2023

RÉSOLUTION N° 2023-0020

LISTE POUR VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES: DÉPÔT ET TRANSMISSION

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal, une liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être déposée;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la liste déposée indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées.

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à transmettre à la MRC de Minganie un extrait de cette liste, afin d'assurer la perception desdits comptes impayés conformément au Code municipal.

Le conseiller Charles Arsenault quitte à 19:32

RÉSOLUTION N° 2023-0021

PORT DE HAVRE-SAINT-PIERRE - CROISIÈRES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du Port de Havre-Saint-Pierre en date du 24 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer le développement des croisières internationales en Minganie;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'escale de Havre-Saint-Pierre a mené à des résultats concrets pour la région;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et majoritairement résolu

Descriptif du vote	
Conseillers	Vote
Sylvain Cormier conseiller siège n° 1	Contre
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2	Pour
Charlotte Cormier conseillère siège n° 4	Pour
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5	Pour

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre verse une contribution financière de 15 000 \$ au Port de Havre-Saint-Pierre pour appuyer le développement des croisières internationales en 2023.



Séance extraordinaire du 1 mars 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0022
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PORT DE HAVRE-SAINT-PIERRE -
ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE**

CONSIDÉRANT le besoin de conseil stratégique en continue et l'accompagnement en relation gouvernementale et en relations publiques;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Havre-Saint-Pierre a reçu une demande de participation financière dans le cadre du dépôt du projet de lien maritime entre la Côte-Nord, Anticosti et la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le mandat proposé s'élève à 24 000\$ et qu'il est proposé par le Port de Havre-Saint-Pierre que chacun des cinq partenaires assument 5 000\$;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

QUE le conseil accepte l'octroi d'un montant de 5 000 \$ au Port de Havre-Saint-Pierre pour la préparation du dossier et son dépôt au gouvernement du Québec.

QUE la dépense soit prise à même le surplus cumulé.

Le conseiller Charles Arsenault arrive à 19:36

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**RÉSOLUTION N° 2023-0023
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19h37.

Havre-Saint-Pierre, le 2 mars 2023

Paul Barriault, Maire

Laura Mansbridge, Directrice
générale adjointe